

Comité technique police

Compte-rendu

Rencontre tenue jeudi le 1^{er} mars 2012 de 10 h à 15 h

APSAM

Nom	Organisation	Présent	Absent	Nom	Organisation	Présent	Absent
Michèle St-Onge	SPVM	X		Yves Gendron	FPPM	X	
René Lefrançois	ÉNPQ	X		Simon Lanteigne	Ville de Gatineau	X	
Isabelle Veilleux	SQ		X	Patrick Talbot	FPPVQ		X
Stéphane Forget	FPPLongueuil		X	Esther Thibault	APSSAP		X
Sylvie Léger	CSST	X		Daniel Archibald	Ville de Québec	X	
Jean-Pierre Jobin	CSST		X	Jean-François Cimon	FPPM + SPVM	X	
Richard Dufresne	ADPQ	X		Éric Longpré	SPVM		X
Patrick Lepage	FPPTerrebonne		X	Daniel Rolland	APPQ	X	
Charles Plante	APSAM	X		Daniel Archibald	Québec	X	

Note : Monsieur Pierre Lamarre remplaçait Monsieur Patrick Talbot.

1. Tour de table / présentation des nouveaux membres

Charles Plante a souhaité la bienvenue aux membres. Un tour de table a été effectué et chaque représentant s'est identifié. Il a souligné la bienvenue aux nouveaux membres : Madame Michèle St-Onge, Monsieur Jean-François Cimon, Monsieur Simon Lanteigne, Monsieur Yves Gendron.

2. Présentation des objectifs du comité

Charles Plante a précisé que ce nouveau comité constituait la première priorité lors des choix (thèmes à développer) de la planification stratégique du groupe de liaison police. L'objectif principal de ce comité est d'informer et d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain. Pour cette première rencontre, c'est Monsieur Jean-François Cimon, représentant à la prévention au SPVM qui anime la séance de travail. Ce dernier a tenu à préciser aux membres que les objectifs de sa présentation sont :

- Informer les autres organisations policières des dossiers travaillés au SPVM en santé et sécurité au travail qui peuvent toucher tout le monde
- Répondre aux questions
- Partager les préoccupations

Monsieur Cimon a ajouté que ce partage d'information était en lien avec les droits d'auteurs. Des documents sur différents sujets en SST sont commercialisés au SPVM.

3. Sujets à partager

3.1 Problème avec le CAPSICUM au SPVM

Jean-François nous a entretenus d'une situation problématique concernant les bonbonnes de poivre de cayenne. Le SPVM a connu des ratées avec une marque en particulier (Défense Aérosol, modèle Lightning) donc deux bonbonnes sur cinq ne fonctionnaient pas. Jet sans pression – jet dans différentes directions – détente coincée étaient des exemples de problèmes rencontrés. L'armurier a contacté la cie en cause afin de les informer des défauts.

Pour mieux évaluer la qualité du produit, le comité de SST du SPVM en collaboration avec les instructeurs en emplois de la force et l'armurier créent un protocole de test rigoureux pour s'assurer qu'il réponde aux besoins des patrouilleurs. Plusieurs paramètres sont évalués :

1. Évaluation du Jet (distance, trajectoire, couleur, puissance.)
2. Évaluation du jet (contenants brassés, après impact)
3. Efficacité de la détente (tests statiques, tests dynamiques)
4. Efficacité du jet (inclinaison du contenant sur différents angles)
5. Efficacité du jet (température < Pt. congélation)
6. Efficacité de la détente (test du poinçon à différents endroits sur la détente)
7. Forme du jet (projection sur un mur)
8. Évaluation du mécanisme et des composantes

Ces tests ont permis de fournir des arguments à l'armurier dans ses pourparlers avec la dite compagnie. Celle-ci a reconnu le problème et a fourni un autre lot modifié au SPVM qui n'a pas mieux passé l'évaluation. L'armurier s'est donc procuré du capsicum à un autre distributeur (First Defense) acheté par la Sûreté du Québec qui a réussi les tests.

On retrouve un nouveau produit sur le marché actuellement, soit le (Sabre Defense, modèle anyangle.) La particularité du produit c'est qu'il contient un sac sous pression à l'intérieur au lieu d'une paille. Il peut être utilisé dans tous les angles même à l'envers. Toutefois il n'a pas rencontré toutes les exigences du protocole de tests établis par le SPVM.

C'est au centre-ville de Montréal avec la clientèle difficile que l'on se sert davantage du poivre de cayenne.

En plus de la défectuosité du produit, plusieurs autres états de fait ont été constatés, le manque de rigueur dans le remplacement des bouteilles utilisées, la mauvaise manipulation par les policiers, des bouteilles expirées sur « le terrain ». Le besoin de mise à jour des connaissances a été constaté. Le moniteur en emploi de la force dans chaque unité a donné une formation d'une heure à tous les policiers au moment où ils recevaient leur nouvelle cannette de Capsicum.

Actuellement, on se questionne au SPVM sur le % de capsicine que doit contenir les bonbonnes. Charles Plante fera des vérifications auprès de l'École nationale de police et du répertoire toxicologique de la CSST afin d'obtenir leurs recommandations sur ce point.

3.2 Grand policier/véhicule de service

Au SPVM, les grands policiers (6 pieds 2 pouces à 6 pieds 9 pouces) sont de plus en plus fréquents. Un policier a fait une plainte à l'effet que lorsqu'il conduisait certain véhicule sa jambe droite, en appuyant sur le frein, bloque le volant. La seule façon de contourner le problème est de s'asseoir croche face au volant. La cloison de protection et l'espace de plus en plus restreint à l'intérieur des véhicules contribuent à augmenter la problématique.

Pour le moment, certaines solutions permettent d'amoinrir les problèmes; reculer la cloison, installer des demi-cloisons, modifier les sièges, mais elles ont toutes leurs faiblesses. Par exemple avec une demi-cloison la procédure d'entrée et de sortie du détenu est compromise et engendre un risque pour la sécurité des policiers.

Charles Plante demandera à la documentaliste de l'APSAM de vérifier les banques de données afin de retracer de l'information sur le sujet.

3.3 Punaises de lit

Le SPVM et la santé publique se sont associés afin de produire une fiche technique sur les punaises de lit. Ce document est disponible au service moyennant certains frais.

Jean-François Cimon nous a entretenus de la problématique en spécifiant qu'aucun produit domestique n'agit efficacement pour détruire les punaises. L'utilisation de la chaleur (50 degrés Celsius et plus pendant au moins 30 minutes) serait efficace pour éliminer ces bestioles. Au parc auto du SPVM, les mécaniciens ont fabriqué une machine qui chauffe le véhicule pendant quelques heures. On s'assure de retirer le siège arrière ainsi que le contenu du coffre arrière avant d'utiliser ce procédé.

D'autres mesures ont été suggérées pour réduire la propagation des punaises dans les locaux du SPVM. Lors du contrôle des détenus au comptoir de disposer d'un bac de plastique blanc pour le dépôt et l'inspection des articles personnels des détenus. D'utiliser des sacs de plastique blanc pour remiser et transporter ces articles et les vêtements. De remplacer les chaises en tissu par des chaises en plastique et de revoir la conception des bancs dans les cellules. Les mesures verront le jour graduellement en fonction des événements répertoriés. La CSST ne considère pas que ce soit un dossier qui les concerne, car la punaise de lit ne transmet aucune maladie à l'homme.

3.4 Portable et troubles musculo-squelettique

Les enquêteurs au SPVM passeront d'un horaire de 7 h 30 à 9 h 45 par jour de travail. Plusieurs d'entre eux utilisent un portable durant de longues heures (90%) de leur temps. Chacun aménage son poste de travail à sa façon. L'aménagement ergonomique déficient peut engendrer plusieurs problèmes musculo-squelettique importants. Certains enquêteurs ont subi des lésions importantes menant à une longue convalescence.

À Québec, certaines solutions sont mises de l'avant comme l'installation de *dock-station* pour installer le portable et d'ajouter un clavier conventionnel et une souris inclinées.

3.5 Interventions riveraines

Plusieurs événements surviennent chaque année nécessitant des sauvetages de personne en détresse dans l'eau. Ce sont les policiers localisés dans des postes de quartier près des rives qui effectuent ces opérations.

Pour assurer ces sauvetages de façon sécuritaire, le SPVM a développé une formation appropriée. Les instructeurs forment pendant deux jours les moniteurs attirés dans chaque poste de quartier. Ces derniers forment à leur tour les patrouilleurs pendant quatre à six heures.

Le sauvetage doit toujours se faire en équipe de deux. Les policiers reçoivent une trousse contenant un gilet de flottaison, un sac à cordes (20 mètres), une ligne de vie (15 mètres) et une gaffe télescopique.

3.6 Intervention policière lors d'un incendie

Comme lors des interventions riveraines, les policiers arrivent souvent les premiers sur les lieux d'un incendie. Ils interviennent comme ils peuvent au meilleur de leur connaissance en compromettant souvent leur propre sécurité. Cette problématique soulève bien des questions non seulement au SPVM mais aussi dans plusieurs services de police. Les membres du comité ont demandé à Charles Plante de consulter les groupes de liaison pompiers à temps plein et à temps partiel afin qu'ils recommandent aux policiers une méthode de travail sécuritaire pour eux et pour tous les autres intervenants sur les lieux des incendies. De plus, une recherche bibliographique sera faite par la documentaliste de l'APSAM. Finalement, l'École nationale de police sera consultée sur ce sujet.

3.7 Jugements

Plusieurs jugements ont été rendus par la CLP reconnaissant le lien entre le port du ceinturon et ses équipements et certaines lésions ou lombalgies. La problématique relève plus de la maladie professionnelle que de l'accident de travail. Jean-François Cimon encourage les patrouilleurs à ne pas hésiter à faire une réclamation à la CSST en semblable matière.

3.8 Plateforme sur nos véhicules équipements

Le SPVM a installé des garde-corps amovibles sur les véhicules de l'identité judiciaire et des techniciens en collision. Les techniciens montaient régulièrement sur le toit du véhicule pour prendre des photos sans s'attacher ou sans garde du corps pour les protéger d'une chute, contrevenant au Règlement de la SST. L'APSAM va couvrir ce sujet dans son bulletin électronique en 2012.

3.9 Bons coups dans nos organisations

Jean-François Cimon a soulevé ce point car plusieurs innovations ou bons coups mis en place dans les services de police ne sont pas diffusés. Les membres du comité feront un effort afin de s'informer mutuellement. Actuellement, l'APSAM met à jour son site web. On y trouvera un onglet invitant les clients à nous soumettre leurs innovations.

3.10 Logo

Jean-François Cimon a lancé l'idée de se trouver un logo faisant référence aux travaux du comité.

3.11 Questions techniques

Charles Plante a proposé aux membres du comité de les informer des questions et réponses pertinentes et reliées à des problématiques sst police. Un premier sujet, soit l'utilisation du *pocket mask* lors des sauvetages, sera traité.

3.12 Sujets lors de la prochaine rencontre/partage des tâches

Monsieur Carol Dubé, conseiller sst de la Ville de Québec présentera un dossier sur l'enquête et l'analyse d'accidents lors de la prochaine rencontre le 11 octobre prochain.

Il a été entendu que chaque organisation participera aux travaux de ce comité.

4. Levée de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 15 h.